**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**DU PAYS D’HURIEL**

**6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL**

**Réunion du 27 janvier 2025**

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept janvier à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Chazemais, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 20 janvier 2025

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 26

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C, CHEMINET JL., LECLERC C., CHARRET T., AGUILLAUME V., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : ABRANOWITCH S. (pouvoir à JP PENAUD), AVELINE P. (pouvoir à S. BOUTET),

**Rupture du bail emphytéotique du gîte de Saint Palais**

Le Président indique que la commune de Saint Palais a signé avec la Communauté de Communes du Pays d’Huriel un bail emphytéotique d’une durée de 50 ans par lequel elle mettait à disposition un bâtiment à l’arrière de son restaurant en centre bourg, à charge pour elle d’y aménager un gîte.

Aujourd’hui, la commune de Saint Palais souhaite procéder à la vente des locaux du restaurant ainsi que ceux du gite car ils constituent une unité immobilière difficile à diviser. La commune sollicite donc une rupture contractuelle du bail emphytéotique.

Le Conseil Communautaire, considérant que selon la réglementation en vigueur un bail emphytéotique peut être rompu s’il existe un accord mutuel des parties aux contrat, décide à l’unanimité :

* d'accepter la rupture du bail emphytéotique à compter du 31 juillet 2025,
* d'accepter une compensation financière de 4 500 € correspondant à une année d’exploitation du site,
* d’autoriser le Président à signer la convention consignant l’ensemble de ces décisions.

Pour copie conforme,

Huriel, le 30 janvier 2025

Le Président,

Jean-Elie CHABROL